

Séance du mardi 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi cinq mai à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention cadre de partenariat avec l'OMS dans le cadre du projet ICAPS

Date de la convocation : mercredi 29 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, M. MOFREDJ, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme MOUGAMMADOU, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. ALVISI (donne pouvoir à M. ORSAL), M. MIOUSSET (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme MOUGAMMADOU), Mme LE MOULT (donne pouvoir à Mme RAZEYRE)

EXCUSES :

Mme MALLART (absente excusée)

SB/EH

7.5

Service Education

Convention cadre de partenariat avec l'OMS dans le cadre du projet ICAPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2024/2027 de la ville de Salon-de-Provence dont les orientations éducatives prioritaires sont notamment d'assurer le bien-être, la santé et l'épanouissement de tous les enfants et de tous les jeunes, et de favoriser l'inclusion de tous les enfants et de tous les jeunes.

Considérant la volonté de la commune de déployer, dans le cadre du sport santé, des actions au sein des écoles élémentaires publiques en partenariat avec l'Office Municipal des Sports (OMS) sur les temps périscolaires ;

Considérant que l'OMS dispose d'une subvention annuelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le financement du projet ICAPS ;

Considérant que l'OMS est un acteur spécialisé du territoire dans le cadre du sport santé ou du sport adapté, et dispose d'un vivier d'éducateurs qualifiés, de l'ingénierie et du matériel nécessaire à la mise en place des actions ;

Considérant que l'objectif principal du projet ICAPS vise à lutter contre la sédentarité et favoriser l'activité physique régulière chez les enfants et les jeunes, avec une attention particulière portée aux enfants en situation de handicap ou inscrits en classe ULIS par :

- L'augmentation de l'offre d'activité physique ;
- Le développement des connaissances et des compétences des jeunes ;
- La sensibilisation de l'entourage des jeunes ;
- Le développement d'une synergie partenariale.

Considérant la nécessité de déterminer les modalités du partenariat entre la ville de Salon-de-Provence et l'OMS dans une convention cadre relative au projet ICAPS, qui pourra s'appliquer aux différentes actions qui seront menées dans les écoles élémentaires publiques de la ville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE le partenariat dans le cadre du projet ICAPS entre l'OMS et la ville pour les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de partenariat correspondantes.

– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 41
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 01 M. HAMOU Jonathan

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme



**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 06/05/2026 13:30:57
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD